

PROCÉDURE D'INSCRIPTION



Création ou mutation

Je m'assure qu'il y a de la place dans ma catégorie en envoyant un mail à :

ibc.preinscription@gmail.com

Je me Pré-inscris sur le site du club "(Mon Compte Kalisport)"

Je reçois par mail un lien pour accéder à la plateforme FFBB

Je remplis ma demande de licence

Je règle ma licence en ligne ou lors de permanence

Le club et le comité valident mon inscription

Je reçois et conserve ma licence par mail

Je peux jouer à ILLET!!!

Ibc.preinscription@gmail.com
WWW.Illetbc.fr



Planning des Entrainements

2024 - 2025

	Année de naissance	Jour	Horaire		
Catégorie			Début	Fin	Lieu
U7 F et G	2019 - 2018	Mercredi	13h45	14h45	St Aubin d'Aubigné - Salle Ridard
U9 M	2017 - 2016	Mercredi	13h45	15h	Saint Médard - Salle des Sports
U9 F	2017-2016	Mercredi	14h	15h30	Saint Sulpice la Foret - Salle des Sports
U11M	2015 - 2014	Mercredi	14h45	16h15	St Aubin d'Aubigné - Salle Ridard
U11F	2015 - 2014	Mercredi	15h30	17h	Saint Sulpice la Foret - Salle des Sports
U13M	2013 - 2012	Jeudi	17h30	19h15	St Aubin d'Aubigné - Salle Ridard
U13F 2/3	2013 - 2012	Mercredi	17h	18h30	Saint Sulpice la Foret - Salle des Sports
U13F 1	2013 - 2012	Mardi	17h30	19h	Betton - La touche
U13F 1		Jeudi	17h15	19h	Betton - La Haye Renaud
U15M	2011 - 2010	Mardi	18h30	20h15	Saint Sulpice la Foret - Salle des Sports
LI1EE DID	2011 2010	Mercredi	16h	17h30	Betton - La touche
U15F BIB	2011 - 2010	Jeudi	18h30	20h15	Saint Sulpice la Foret - Salle des Sports
U18M	2009 - 2008 - 2007	Mercredi	16h15	18h	St Aubin d'Aubigné - Salle Ridard
		Jeudi	20h15	22h	Saint Sulpice la Foret - Salle des Sports
U18F 1/2		Mercredi	18h30	20h	Saint Sulpice la Foret - Salle des Sports
U18F 2/3	2009 - 2008 - 2007	Jeudi	19h	20h30	Betton - La Haye Renaud
U18F 1		Vendredi	19h30	21h	St Aubin d'Aubigné - Salle Ridard
Senior M	2003 et avant	Mardi	20h15	22h	Saint Sulpice la Foret - Salle des Sports
Semor IVI		Jeudi	20h15	22h	Saint Sulpice la Foret - Salle des Sports
Senior F	2003 et avant	Mercredi	20h30	22h	Betton - La Haye Renaud
		Vendredi	19h30	21h	St Aubin d'Aubigné - Salle Ridard
CEC U	11 / U13 / U15	Vendredi	18h00	19h	St Aubin d'Aubigné - Salle Ridard

Planning Prévisionnel en attente de confirmation des créneaux horaire par les municipalités

lbc.preinscription@gmail.com

WWW.Illetbc.fr



Cotisations 2024 - 2025

Pour la saison prochaine, le comité d'ille et vilaine a décidé d'augmenter le tarif des licences 1€50, et augmenter également les engagements en championnats, les frais d'arbitrage ... Cependant le bureau d'Illet BC a décidé de ne pas répercuter ces augmentations auprès de ses Licenciés.

		Tarif Licence *		
Catégorie	Année de naissance	Avant le 31 juillet	Après le 31 juillet	
U7	2019 - 2018	80,00€	95,00 €	
U9	2017 - 2016	155,00 €	170,00 €	
U11	2015 - 2014	155,00 €	170,00 €	
U13	2013 - 2012	175,00 €	190,00 €	
U15	2011 - 2010	175,00 €	190,00 €	
U18	2009 - 2007	175,00 €	190,00€	
U21	2006 - 2004	180,00 €	195,00 €	
Senior	2003 et avant	180,00 €	195,00 €	
Loisir	2004 et avant	70,00 €	70,00 €	

^{*} Le tarif ne prend pas en compte le prix de l'assurance FFBB

"Je règle ma licence en ligne sur Kalisport ou lors des permanences ou directement dans la boîte à lettre du club"



Moyen de paiement acceptés

	Espèces	Le paiement en espèce se fera lors des permanences en échange d'un récépissé.
\$ <u>-</u>	Chèque	 - A l'ordre d'Illet BC - Indiquer au dos les Nom et Prénom du joueur et sa catégorie - Paiement en 1 ou 2 ou 3 fois, qui seront déposés en banque en septembre / octobre / novembre 2024
	Carte Bancaire	 Paiement par carte bancaire directement sur le site, les frais sont à la charge du licencié. Paiement en 1 / 2 / 3 fois possible
*	Virement	 Paiement par carte bancaire directement sur le site, les frais sont à la charge du licencié. Paiement en 1 / 2 / 3 fois possible
Coupon sport 35	Coupons Sport 35	 pour les enfants nés entre 2009 et 2013 sous conditions de ressources Cf Annexes
ancv	Chèque Vacances ANCV	 indiquer sur chaque chèque le nom et l'adresse Seul les chèques papier sont acceptés
ancv	Coupon Sport ANCV	- indiquer sur chaque chèque le nom et l'adresse



Moyens de paiement acceptés

PASS SPORT	Pass'Sport	- Fournir au club le code Pass'Sport reçu ou à recevoir (cf annexe)
SOFTE COLUMN POUR TOUR	Dispositif Sortir	- Pour les habitants de Rennes Métropole et sous conditions de ressources mais sans condition d'âge (cf annexes)
Chevaigné	Aide de Chevaigné	- Pour les habitants de Chevaigné bénéficiant du Quotient Familial tranches A /B / C ou D (cf annexes)

Les paiements multiples sont possibles (ex : 50€ Pass'sport + 100€ chèques vacances + 30€ chèque).

En dehors des permanences, et à partir d'aujourd'hui, il est possible de déposer son paiement dans la boîte à lettres du club située devant la mairie de Chevaigné (7 Rue de la Mairie, 35250 CHEVAIGNÉ).

Permanences		
	St Sulpice la Foret	St Aubin d'Aubigné
Mercredi 26 juin	15h – 18h30	13h45 – 16h30
Mercredi 3 juillet	13h45 – 15h	13h45- 16h30

L'inscription ne sera validée que lorsque le règlement financier sera effectué. Le règlement peut être effectué avant l'inscription auprès de la FFBB.



Aide au paiement Coupons sport 35

Seuls les jeunes de 11 à 15 ans, nés entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2013, peuvent bénéficier d'une réduction à leur adhésion à un club sportif au titre du dispositif « Coupon sport 35 ».

Pour cela, les familles éligibles doivent présenter au club les pièces suivantes :

- ➤ Une copie de l'attestation de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S.) adressée par la CAF en août 2024
- ➤ Une copie de la pièce d'identité : livret de famille ou carte d'identité ou passeport de l'enfant

Le barème de la prise en charge est le suivant :

Coût de la licence	Réduction du coupon sport
De 45 € à 90 €	1 coupon sport soit 20 €
A partir de 91 €	2 coupons sport soit 40 €

Si la famille sait qu'elle a le droit à cette aide, il est possible de déduire cette aide financière du paiement de la licence (mais de faire un chèque de caution du montant correspondant, à donner lors du règlement).



Aide au paiement Pass'Sport

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de **50 euros** par personne pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2024 à juin 2025.

Qui sont les bénéficiaires du Pass'Sport ?

Peuvent bénéficier du Pass'Sport en 2024 tous les jeunes qui répondent aux critères suivants :

- nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS accordée par la CAF) ;
- nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;
- nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ;
- étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 2025.



Aide au paiement Pass'Sport

Comment cela fonctionne?

Les familles déjà concernées par cette aide l'an passé et toujours dans les critères pour cette année ont dû recevoir en mai 2024 un courriel contenant un code Pass'Sport : c'est ce code qui doit être transmis à la section Illet BC (à l'adresse tresorerie@illetbc.fr).

Pour les familles qui seront concernées pour la première année en 2024, elles devraient recevoir le courriel en août 2024. Si une famille bénéficiaire n'a pas reçu le mail : elle pourra se connecter sur le Portail Pass'Sport pour récupérer le code Pass'Sport.

https://www.pass.sports.gouv.fr/jeunes-et-familles/obtenir-mon-code/

La réduction de 50€ pourra être opérée sur présentation du code au club (fournir le justificatif au club). MAIS il est nécessaire malgré tout de donner un chèque de caution de 50€ en même temps que le règlement car le code Pass'Sport n'est valable qu'une seule fois par an, donc si par exemple il a déjà été utilisé par une autre association, Illet BC pourra encaisser ce chèque de caution.

<u>A noter</u>: Le bénéfice du Pass'Sport est rétroactif (date limite d'enregistrement du code au 31 décembre 2024, donc merci de prévoir un délai suffisant pour que le club puisse avoir le temps d'enregistrer le code sur la plateforme attitrée), c'est-à-dire que vous pourrez bénéficier rétroactivement de la réduction de 50€ sur présentation du code Pass'Sport (à l'adresse <u>tresorerie@illetbc.fr</u>). Le club vous remboursera alors les 50€ trop perçus.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.



Aide au paiement **Dispositif Sortir**

Toutes les informations sur la Carte Sortir se trouvent sur le site internet suivant:

http://www.sortir-rennesmetropole.fr

Les droits sont instruits sous conditions de ressources et de la commune d'habitation mais sans condition d'âge.

Le dispositif SORTIR! prend en charge 50%, 60% ou 70% du coût de la ou des activités pratiquées pendant l'année (selon votre taux de prise en charge, votre aide ne pourra respectivement excéder 75€, 90€ ou 105 € par an et par personne).

Barème SORTIR! (applicable au 1er mars 2023): Plafonds de ressources en fonction de la composition du foyer

http://www.sortirrennesmetropole.fr/sites/default/files/bareme_sortir_2023.pdf

De quels documents avez-vous besoin?

Au CCAS ou dans votre mairie:

Pour activer le dispositif Sortir ! pour la première fois ou lors de votre renouvellement, réunissez ces documents :

- carte KorriGo services (sauf si vous n'avez que la carte KorriGo ancienne génération)
- pièce d'identité
- attestation CAF et justificatif de domicile
- dernier avis d'imposition ou à défaut le double de la déclaration d'impôts
- avis de paiement de France Travail des 3 derniers mois ou le rejet de France Travail



Aide au paiement **Dispositif Sortir**

- Pour les salariés en :
 - CDD, Intérimaires, CDI et fonctionnaires dont la date d'embauche est postérieure au 1er janvier n-1 : vos bulletins de salaire des 3 derniers mois
 - CDI et fonctionnaires dont la date d'embauche est antérieure au 1er janvier n-1 : vos 12e et dernière fiche de paie n-1 (novembre ou décembre selon les employeurs)
- > Si vous êtes bénéficiaire des aides au Dispositif Sortir, merci de vous rapprocher du club (<u>tresorerie@illetbc.fr</u>).

Nous vous transmettrons un document papier pré-rempli, que vous devrez faire compléter par le CCAS de votre lieu d'habitation (ou mairie), puis à nouveau nous retourner le document complété. Nous transmettrons alors ce document aux instances compétentes. Les montants de cette aide n'étant pas connus à l'avance, merci de transmettre pour l'inscription un chèque de caution global du montant total de la licence.

Le club reverra ensuite avec les bénéficiaires au cas par cas pour valider le paiement.



Aide au paiement Aide de Chevaigné

Les personnes demandant la réduction ne pourront le faire qu'après avoir fait établir leur Quotient Familial auprès de la Mairie de Chevaigné.

Pièces à fournir à la mairie pour étudier la demande :

- Avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023 (pour l'ensemble du foyer : si deux personnes ne sont pas mariées ou pacsées, mais vivent maritalement, il faut les deux avis d'imposition).
- Attestation de paiement de la CAF (ou MSA, ou autre suivant le régime). Il faut impérativement les prestations et les montants octroyés (le calcul du quotient de la CAF ne sert à rien ; pas les mêmes critères de calcul).

Après calcul du Quotient Familial, la mairie délivrera une attestation, précisant l'appartenance à la tranche A,B, C ou D.

- ➤ Il faudra fournir cette attestation au club Illet BC (tresorerie@illetbc.fr)
- •Tranches A et B : aide financière de 40€/personne plafonnée à 50% du montant de l'activité.
- •Tranches C et D : aide financière de 20€/personne plafonnée à 50 % du montant de l'activité.

Si vous savez déjà dans quelle tranche vous êtes, vous pouvez faire un chèque de caution correspondant. Sinon, le club pourra vous rembourser ultérieurement les sommes trop perçues.

Aide cumulable avec le Dispositif Sortir et le dispositif Pass'Sport.